

Arrêté N° MA-ART-2022-082

OBJET : Arrêté de stationnement 1 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay pour le Crédit Mutuel

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Arek Jakubowicz visant à faire réserver des places de stationnement pour l'entreprise DML-BOVIS (camion 19T - 18 mètres de long) devant le Crédit Mutuel, 1 rue de Caen à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déplacement de coffres le 10 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 – Six places de stationnement sont réservées devant le 1 rue de Caen le 10 mai 2022 à partir de 9 heures pour la journée.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Arek JAKUBOWICZ
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 mai 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

